



Toit en partie commune dans une copropriété

Par **mima34**, le **21/11/2014** à **16:05**

nous sommes dans une copropriété avec des rez de jardin ayant une terrasse avec un toit qui est en partie commune

des propriétaires ont monté une veranda et maintenant on des infiltrations , qui doit payer les degats sachant que ce n'est pas une habitation l'assurance ne prend pas en charge les degats des eaux